



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 10 FÉVRIER 2016

DÉLIBÉRATION N° 2016-13

RESSOURCES HUMAINES

13 - Création d'un emploi de technicien principal de 2ème classe

Date de la convocation : le 04 février 2016,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Monsieur Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Maurice MAQUIN

Présents : 42

M. Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), MM. Claude ROUYER et Michel RUDANT (Commune d'Attainville), MM. Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de Baillet-en-France), MM. Jean-Luc HERKAT, Maire, et Jean-Claude BONNEVIE (Commune de Bonneuil-en-France), Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), M. Jean-Pierre DAUX (CA Plaine Vallée), Mme Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-lès-Louvres), M. Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), M. Jean-Noël BELLIER (Commune d'Écouen), Mme Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Épiais-Lès-Louvres), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), M. Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Mmes Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire honoraire, et Gérard VERGET (Commune de Louvres), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN et M. Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsault), M. James DEBAISIEUX et Mme Michèle BACHY (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), M. Bernard BESANÇON (Commune de Puisieux-en-France), M. Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), MM. Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), M. David DUPUTEL et Mme Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz), M. Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), M. Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland), MM. Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Mme Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 1

M. Marcel BOYER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen, donne pouvoir à M. Jean-Noël BELLIER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen,

Présents sans droit de vote : 1

RESSOURCES HUMAINES

13 - Création d'un emploi de technicien principal de 2ème classe

EXPOSÉ DES MOTIFS

Compte tenu d'une nouvelle organisation au sein des services techniques, il est proposé de créer un emploi de technicien principal de 2ème classe.

En effet, les missions d'entretien des réseaux, actuellement réparties entre deux pôles différents, seront assurées par un service spécifique, avec un responsable service entretien et surveillance du patrimoine. L'agent sera placé sous la responsabilité de la Directrice Générale Adjointe, responsable des services techniques.

La mission principale consistera à encadrer neuf agents en charge de l'entretien et la surveillance du patrimoine du SIAH et des communes conventionnées (réseaux d'Eaux Usées, réseaux d'Eaux Pluviales, GÉMAPI, bassins de retenue et rivières)

Le Comité Technique a rendu un avis favorable, à l'unanimité sans réserve, le 15 décembre 2015, au sujet de la réorganisation des services.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de M. Gilles MÉNAT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité sans réserve, du Comité Technique en date du 15 décembre 2015 au sujet de la réorganisation des services,

Considérant la nécessité de créer un emploi de technicien principal de 2ème classe afin d'assurer la continuité du service public d'entretien et de surveillance du patrimoine, soit réseaux et ouvrages liés à la compétence GÉMAPI et assainissement,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1 - Crée un emploi de technicien principal de 2ème classe, afin de gérer le service public d'entretien et de surveillance du patrimoine, soit réseaux et ouvrages liés à la compétence GÉMAPI et assainissement,

2 - Prend acte que le Comité Technique a rendu un avis favorable à l'unanimité sans réserve, le 15 décembre 2015, au sujet de la réorganisation des services.

3 - Et autorise le Président à signer tout acte relatif à la création de cet emploi.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 15 février 2016

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 15 février 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

| |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture 095-259500221-20160210-2016-13-DE Date de télétransmission : 15/02/2016 Date de réception préfecture : 15/02/2016 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|